

Nombre de membres :		L'an deux mille vingt-deux, Le mercredi 28 septembre 2022 à 14 H 00, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes- Alpes s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président, salle Serre-Ponçon au SDIS à GAP.
- en exercice	5	
-		
- présents	3	
- pour	3	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD
Monsieur Christian HUBAUD

Etait excusée :

Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Daniel GALLAND



OBJET : Aliénations de matériels roulants.

Exposé des motifs

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours dispose de véhicules devenus inutiles en raison de leur vétusté et leur obsolescence.

Ces matériels ont fait l'objet, soit d'acquisition par le service départemental d'incendie et de secours, soit d'une mise à disposition dans le cadre des conventions de transfert de compétence en matière d'incendie et de secours.

Leurs références sont jointes en annexe.

Il vous est demandé de procéder à l'aliénation de ces véhicules et m'autoriser ou mon délégué, à procéder à leur mise en vente ou à leur cession gratuite en l'état.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU le rapport du Président BUR n° 2022/2-4;

VU l'exposé des motifs ci-dessus ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'aliénation de ces véhicules, les membres du Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorisent le Président ou son délégué à procéder à leur mise en vente ou à leur cession gratuite en l'état.

- informent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera rapportée devant le prochain Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Marcel CANNAT

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le : **- 3 OCT. 2022**

et de la publication-notificaton

le : **- 3 OCT. 2022**

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Hors Classe Patrick MOREAU

ANNEXE à la délibération BUR n° 2022/3-3 relatif à l'aliénation de véhicules

VEHICULE VENDU EN L'ETAT										
Type	Marque	Modèle	Immat.	1ère mise en service	Etat général	Km	Carburant	Nb de places	Observations	N° d'inventaire
VAT	PEUGEOT	BOXER	3 591 KP 05	16/10/2001	Vétuste	116696	GO	3	Véhicule vétuste de 21 ans	2001-35
VL	RENAULT	MEGANE	EL-612-DT	28/03/2017	Bon état	144 546	GO	5	Ex VLD du Directeur	2017-045
VID	RENAULT	KANGOO	6356 KW 05	31/08/2005	Vétuste	145 396	GO	5	Panne aléatoire	2005-66
VLSM	RENAULT	KANGOO 4*4	EY -045-LR	16/12/2003	Vétuste	47 448	ES	3	Panne aléatoire-Véhicule vétuste Cédé par le SAMU 04	